



N° 23-11-63

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le **23 novembre à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**

**Présents :**

M. Patrick CANCOUËT- M. Marc CLOUET- Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Philippe GEFFROTIN -Mme Jennifer NUNES - Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINE - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND -M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - Mme Laura COUDRIER (présente de 20h30 à 21h35)

**Absents :**

M. Denis JOLY - M. Philippe HERCYK - M. Lucien KLIPFEL - M. Philippe HERCYK - M. Fabien MOINIER Mme Claudine STEINMANN - Mme Fatma YORAT - Mme Cindy BARQUILLA - M. Guillaume DUBOS - Mme Laura COUDRIER (départ à 21h35)

**Pouvoirs :**

M. Lucien KLIPFEL pouvoir à Mme Ghislaine CHAUVEAU  
M. Denis JOLY pouvoir à M. Marc CLOUET  
M. Philippe HERCYK pouvoir à Mme Carmela DEGLIAME  
M. Fabien MOINIER pouvoir à M. François JEFFROY  
Mme Laura COUDRIER (départ à 21h35) pouvoir à Mme Amalia CAPITAINE

<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>29</b>
<b>Nombre de Conseillers Présents</b>	<b>19</b>
<b>Nombre de Conseillers Votants</b>	<b>24</b>
<b>Date de convocation</b>	<b>16/11/2023</b>
<b>Date d'affichage</b>	<b>16/11/2023</b>

**Objet : Rapport sur l'utilisation du fonds de solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) 2022.**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2531-16,

**VU** la loi n°91427 du 13 mai 1991 relative à l'institution d'une Dotation de Solidarité Urbaine et d'un Fonds de Solidarité entre les communes d'Ile de France (FSRIF),

**VU** le rapport relatif à l'utilisation du fonds de solidarité de la Région Ile de France pour l'année 2022 tel qu'annexé à la présente délibération,

**VU** l'avis de la commission des Finances en date du 20 novembre 2023,

**CONSIDERANT** que la Commune de Groslay bénéficiaire du Fonds de solidarité de la Région Ile de France (FSRIF), au titre de l'exercice 2022, a perçu la somme de 106 022,00€,

**CONSIDERANT** qu'un rapport sur l'utilisation des dotations de solidarité doit être présenté chaque année au conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Denis GIRARD, Maire Adjoint Délégué aux Finances

Accusé de réception en préfecture  
095-219502887-20231123-23-11-63-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2023  
Date de réception en préfecture : 28/11/2023

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

*Après en avoir délibéré,*

**Article unique** : **PREND ACTE** du rapport de l'utilisation de la dotation dont a bénéficié la commune de Groslay au titre du Fonds de Solidarité entre les communes d'Ile de France (FSRIF) 2022, annexé à la présente délibération.

Publiée - Notifiée le

Certifiée exécutoire par le Maire,

le

Patrick CANZOUËT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

Le Secrétaire de séance  
M. Lucien CORINTHE